



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 16 décembre 2019 à 19 h 30, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers

Etienne Beaumont
Philippe Gasse
Benoit Voyer
Yvan Barrette
Pierre Cloutier
Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le trésorier, M. Nicolas Pépin, le directeur du Service des incendies, M. Jean-Claude Paquet, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

- 1. Administration de la municipalité**
 - 1.1 Présentation du budget de l'année 2020
 - 1.2 Adoption du budget de l'année 2020
 - 1.3 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022
 - 1.4 Publication du document explicatif du budget de l'année 2020 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022
- 2. Trésorerie**
 - 2.1 Aucun
- 3. Sécurité publique**
 - 3.1 Aucun
- 4. Transport routier et hygiène du milieu**
 - 4.1 Aucun
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Aucun
- 6. Loisirs et culture**
 - 6.1 Aucun
- 7. Période de questions**
- 8. Petites annonces**
 - 8.1 Aucun
- 9. Levée de la séance**



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

SUJET 1.1

M. le maire Daniel Dion fait la présentation du budget de l'année 2020.

19-12-382 **ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2020**

Attendu qu'un projet de budget pour l'année 2020 a été déposé aux membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond adopte, pour l'exercice financier 2020, un budget équilibré de 17 978 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

19-12-383 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022**

Attendu qu'un projet de programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 a été déposé aux membres du conseil conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

19-12-384 PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET DE L'ANNÉE 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022

Attendu qu'un document explicatif du budget et du programme triennal précédemment adoptés sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la ville, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que le conseil souhaite également que ce document explicatif soit publié dans le journal municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète que le document explicatif du budget et du programme triennal adoptés soit publié dans le journal municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville, en plus d'être distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

- ✓ *Le maire invite les gens présents à formuler leurs questions au sujet du budget et du programme triennal d'immobilisations précédemment adoptés.*

La ou les personnes suivantes ont pris la parole :

- *M. Claude Duplain*
- *M. Jean Légaré*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 20 h 12.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

& & & & & & & & & &